

Création de compte taxe de séjour

1/ Connexion au site :

<https://taxe.3douest.com/seineeteure.php>

Avant de vous connecter, prenez connaissance des informations sur la page d'accueil.

Vous n'avez pas encore de compte ?

Cliquer sur "Création d'un nouveau compte" -> remplir les informations demandées (vous, vos ou votre hébergement(s)). Lors de la création de votre compte, la génération de votre Cerfa vous sera proposé.

Pas encore de cerfa ?

Signer puis "générer" le cerfa, Vérifier les informations indiquées puis "valider". Le cerfa sera envoyé automatiquement à votre mairie pour signature. La mairie vous renverra le cerfa signé pour valider l'ouverture de votre hébergement

Connectez-vous à la plateforme

Définir votre mot de passe :

PREMIÈRE CONNEXION OU MOT DE PASSE OUBLIÉ ?



2/ Dans les onglets "**Mon compte**" et "**Hébergements**"

- Vérifier que l'ensemble des informations sont correctes.
- Faire une demande de modification si nécessaire dans "**Modifier mon compte**" et "**modification/création**"
- Dans "**Hébergement**" vous pouvez déclarer des périodes de fermeture. Cela permet d'éviter des demandes de déclaration et les relances durant la période où vous êtes fermé (si celle-ci comprend au moins un mois plein).

3/ Dans l'onglet "**Déclaration**"

Vous louez en directe ? cliquez sur "Saisie manuelle du registre"

Vous louez via tiers collecteur ? cliquez sur "location via tiers collecteur"

Vous passez par du directe et un intermédiaire de paiement ? en 1er réaliser la déclaration via tiers collecteur puis passez à la saisie manuelle du registre.

Vous n'avez pas louer ? sur toutes la période ou sur une partie de la période par manque de client : " je n'ai pas loué.

Vous avez fermé votre logement ? allez dans l'onglet hébergement puis dans "nouvelle période de fermeture".

Registre du logeur et déclaration de la taxe de séjour



Création de compte taxe de séjour

Dans la "liste des dernières déclarations au réel", vous trouverez les déclarations "en cours" et "validées" en fonction de votre période de reversement.

Si vous avez un rond jaune avec un chiffre qui s'affiche dans le rubrique Déclaration c'est que vous avez une déclaration à valider.

Mois	Hébergement	Nuitées totales	Montant	Actions
09/2019	Gîte de George 27400 LOUVIERS			SAISIR
08/2019	Gîte de George 27400 LOUVIERS			SAISIR
07/2019	Gîte de George 27400 LOUVIERS			SAISIR

4/ Pour aller plus loin:

Dans "**Documents**", vous trouverez le guide d'utilisation du portail et les délibérations mais aussi des documents pour vous faciliter les démarches, comme :

- Le récapitulatif mensuel, trimestriel, semestriel ou périodique
- Le registre hébergeur
- Les registres séjours par mois et par période
- Grille tarifaire
- Guide de la taxe de séjour
- Guide de l'hébergeur

...

Dans **Foire Aux Questions (F.A.Q)**, vous pourrez trouver un système de question-réponse pour vous aider sur les points délicats de la taxe de séjour. Exemple :

Les locations de longue durée donnent-elles lieu à une taxe de séjour ?

La taxe est-elle due en cas de non présentation du client à la date prévue?

La taxe doit-elle être perçue séparément de la location ?

Où puis je trouver mon récapitulatif à joindre au règlement?

Comment faire classer son logement ?

Mon logement était ouvert à la location mais je n'ai eu aucun locataire - comment le déclarer ?

J'ai loué via un intermédiaire qui collecte la taxe de séjour dès le paiement - comment le signifier ?